



Déclaration liminaire de la CGT Finances Publiques

NOMINATION AU GRADE D'IDIV À TITRE PERSONNEL (FIN DE CARRIÈRE) TABLAU 2016 - CAP DU 9/12/2015

Monsieur le Président,

Aujourd'hui, la COP 21 est la vitrine de communication du gouvernement. Conférence internationale sur le climat, elle a bien commencé avec un balai d'avions puis d'automobiles hautement écologique !!!!!

Il nous faut rappeler que le système capitaliste s'est bâti sans prise en compte des conséquences sociales et environnementales. Le coût réel de la mondialisation libérale, des délocalisations et de leurs impacts sur la planète est éludé par la conférence.

Pour la CGT, la transition écologique ne peut se faire qu'avec un changement de système de production, de distribution, de consommation et de recyclage et par des solidarités nationales et internationales.

Les services publics sont une des solutions indispensables. Ce n'est pas la réduction toujours plus massive des dépenses publiques dont nous avons besoin mais au contraire de leur développement au service du bien commun. Seule la mobilisation de la puissance publique peut promouvoir l'intérêt général dans un cadre démocratique. Rappelons que les pays de l'UE laissent s'échapper 1000 milliard d'€ par la seule évasion fiscale alors que le secteur des énergies fossiles reçoit selon le FMI 5 300 milliards de subventions publiques directes provenant du monde entier.

Le 1^{er} tour des élections régionales est historique avec l'installation du Front National comme premier parti de France. Pour la CGT ce n'est pas une surprise.

Depuis des années, les gouvernements UMP ou socialiste privilégient les plus riches et ne répondent plus aux besoins des citoyens. Au contraire, ils ont minutieusement organisé la casse des services publics.

C'est dans ce contexte que le Front National a mené une stratégie visant à obtenir le soutien des couches populaires les plus touchées par la crise et les couches moyennes qui s'estiment « déclassées ».

Chaque élection depuis des années montre la montée en puissance de ce parti et apporte son lot de litanies des politiques sur le thème du "nous avons compris le message des français". Mais rien n'a changé !!!!

Face au danger du Front National pour la démocratie et le progrès social, pour le monde du travail et les peuples, la responsabilité de la CGT est de mener le combat contre ces thèses et d'éclairer les salariés par l'information et le débat, sur la réalité des thèses et des positions du FN, sur le plan économique et social comme en matière de libertés publiques.

Aujourd'hui, c'est le renforcement des services publics qui permettra de sortir de la crise systémique et contribuera à la reconstruction du lien et de la cohésion sociale. C'est pour la CGT un enjeu de rassemblement des citoyens autour de valeurs démocratiques et solidaires et, in fine, de la démocratie.

Aujourd'hui, la DGFIP remet en cause les droits et garanties individuels et collectifs de ses agents. Elle a décidé contre l'avis des OS de modifier les règles de mutation et d'affectation.

Le DG a affirmé que les mesures proposées ne sont pas une déréglementation mais une simple évolution pour éviter les excès du turn-over des agents et pourvoir les emplois vacants !

Pour la CGT, le DG se trompe. C'est en recrutant à hauteur des besoins que l'on évite le turn-over et que l'on comble les postes vacants. Ce qui n'est pas le cas depuis plus de 10 ans.

A l'issue de l'audience du 26 novembre, le DG a décidé de maintenir les fiches qui modifient les règles de gestion.

C'est une décision qui ne respecte évidemment pas le dialogue social et conduit à une destruction des droits et garanties des agents de la DGFIP.

☛ **Pour revenir à la CAP qui nous concerne aujourd'hui,**

La CGT réitère son souhait que l'examen de dossiers sensibles se fasse dans un état d'esprit ouvert. Pour nous, il est clair qu'il s'agit bien d'une sélection en fin de carrière dans la mesure où vous imposez une mise en retraite dans les 6 mois de la promotion.

D'autre part, le rapport mentionne trois dossiers au tableau principal et un autre du tableau complémentaire avec avis défavorable ou avis réservé. Ces avis, purement subjectifs puisque émis par les directions locales ne s'accompagnent pas d'allongement de la durée dans l'échelon. Ainsi :

- sur le tableau principal, nous notons un agent avec une mention d'alerte (nous précisons qu'il ne s'agit donc pas d'une baisse de note), et les deux autres agents sans aucune mention d'alerte mais qui ont un avis défavorable et un avis réservé. Nous avons certes l'avis des directions concernées, mais nous ne sommes pas en CAPN de révision des évaluations. Nous devons nous en tenir aux cadences d'avancement car discuter un avis défavorable revient, en fait, à évoquer le dossier complet de l'agent.
- sur le tableau complémentaire, nous avons un avis défavorable qui fait tout de même deux pages, accompagné de notes de service allant de 2007 à 2010. Pour ce même agent, nous constatons des mentions remontant à 1988, ce qui nous semble vraiment hors de propos. Ou alors, pourquoi ne pas mentionner son travail depuis son arrivée dans l'administration en 1978 ? De plus, nous constatons que ce même agent a obtenu une V1 pour la gestion 2012 puis deux cadences moyennes. Cet avis défavorable nous semble donc disproportionné face à une telle évaluation.

D'autre part, la CGT remarque qu'il y a encore des collègues non inscrits au projet suite au correctif "Jacob", à savoir 14 agents sur 38 actes de candidatures pour le tableau principal et 1 agent pour le tableau complémentaire.

Pour ces collègues promus avant le 1er janvier 2007, les attentes restent nombreuses. Nous rappelons, à nouveau, que les inspecteurs restent les grands oubliés des accords Jacob et qu'il convient de revoir d'urgence leur carrière. Ainsi, le reclassement des agents issus de promotion interne proposé par cet accord, s'il est favorable pour les promotions actuelles crée une grande inégalité par rapport aux promotions antérieures dans la mesure où aucune mesure transitoire n'est encore appliquée.

La CGT note que l'an passé 346 agents avaient fait acte de candidature contre 309 agents cette année dont 251 proposés au tableau principal. Au tableau complémentaire il y avait 23 candidats en 2014 et 19 cette année.

Nous n'avons pas bien compris pourquoi certaines dates de naissance étaient notées en rouge sur le tableau des candidats à la carrière longue, soit 44 candidats (alors que le rapport mentionne que 42 candidats se déclarent éligibles au dispositif carrière longue). Nous souhaiterions une explication.

D'une manière générale, concernant les carrières longues, nous souhaiterions, dans la mesure du possible, avoir un document récapitulatif de la carrière des agents concernés par le dispositif afin de ne pas dépendre uniquement de la décision du service des retraites et être en mesure de nous positionner sur ces dossiers.

D'autre part, nous souhaiterions connaître les possibilités de sélection pour cette promotion et à quelle hauteur ?

Enfin, et indépendamment de cette CAP, nous souhaiterions de nouveau aborder la question de la sécurité sur les sites DGFIP de la DDFIP du 93. La CGT FIP et la section locale CGT FIP 93 constatent que deux sites d'importance ne comportent aucune surveillance : l'immeuble Bobigny Satie (immeuble de huit étages) et le centre des finances publiques de Saint Ouen (comportant un PCE, un SIE et un SIP) avec un accueil d'importance dans les deux cas. Il ne s'agit que deux exemples parmi tant d'autres. La DGFIP s'est exprimée sur le sujet et doit appliquer ses propres consignes en assurant la sécurité de tous ses agents.

Nous évoquerons certains dossiers sur lesquels nous vous demanderons une attention toute particulière.